



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 170-2022-RH04

SÉANCE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS À TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

L'an deux mille vingt deux, le 17 novembre à 20h01, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 10 novembre 2022, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. CLÉMENT François, Mme MICCOLI Lucie, Mme PRÉVOT Vannina, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul, Adjoints au Maire ;
- M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme THOREAU Catherine, Mme BAETA Yolande, M. CHARTIER Franck, Mme MEZIANI Bilinda, M. LE ROUX Cédric, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- M. SANTI Elie par M. CLÉMENT François
- M. MASSI Jean-Claude par M. KOURIS Patrick
- Mme LEFEVRES Estelle par Mme MICCOLI Lucie
- M. COTTINET Thomas par M. CHARTIER Franck

MEMBRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20221117-1277-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 23 novembre 2022

Publication le : 23 novembre 2022

- M. KOWBASIUK Nicolas, M. GÉRARD Pascal, M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur Patrick KOURIS a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particuliers du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particuliers du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu la délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 portant recensement des emplois des emplois permanents et non permanents à temps et non-complet,

Considérant qu'en raison de mouvements de personnels (embauches, mobilités, grades de recrutement, concours, etc...), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs, étant

entendu que les postes peuvent être pourvus par agents titulaires ou contractuels de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de supprimer certains postes à la suite de changements de quotité d'emploi ou consécutivement à certaines mobilités (mutation, départ en retraite) ;

Considérant qu'en raison du caractère fluctuant de certaines activités des services, la collectivité a besoin de procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues aux articles L332-8 à L332-14 du code général de la fonction publique (ancien article 3 de la loi n° 84-53) ;

Considérant qu'il est en outre nécessaire de préciser et créer les postes suivants :

1/ Il est précisé le poste de Chargé de communication et du développement des publics au sein du Théâtre Madeleine-Renaud ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Elles consistent principalement à :

- ✓ l'action culturelle en lien avec le secteur scolaire, par où il s'agit notamment :
 - d'organiser logistiquement et administrativement les accueils scolaires sur les séances dédiées en lien avec les directeurs des établissements et l'ensemble du corps enseignant ;
 - de développer les relations institutionnelles en lien avec l'Éducation nationale (enseignants, conseillers pédagogiques, dumistes, ...) ;
 - de mettre en œuvre des ateliers (pour les élèves, les parents, les enseignants...) et d'accompagner les porteurs de projet d'action culturelle (contrats en lien avec le département, la Direction régionale des affaires culturelles, la Région Île-de-France, ...) ;
- ✓ la stratégie de communication, en lien avec la direction et le service Communication de la ville, pour :
 - réaliser divers dossiers et supports de communication (photos, dossiers de presse et pédagogiques...) ;
 - gérer, suivre et coordonner l'ensemble des diffusions du théâtre (internet, flyers, programmes de salles, newsletter, mailing ...) ;
 - développer les réseaux sociaux (Instagram, Facebook...) ;
 - assurer les relations presse autour des événements ;
 - innover et proposer de nouveaux moyens de communication auprès des publics.
- ✓ les relations publiques, entendues comme :
 - la promotion des spectacles et des projets du théâtre ;
 - l'enrichissement et le développement des partenariats visant l'élargissement des publics et l'accessibilité en portant une attention particulière aux publics

en situation de handicap ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux ;

2/ Il est précisé le poste de Responsable administratif et financier au sein de la Direction générale adjointe des services « Qualité et promotion de la ville » ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie A ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Sous la coordination du Directeur général adjoint des services, les missions consistent principalement à :

- ✓ piloter administrativement et sécuriser les processus de la DGAS :
 - courriers, courriels, délibérations, arrêtés ...,
 - suivi administratif des demandes d'intervention des riverains, des services communaux, des conseils de quartiers, des conseils d'écoles, des commerçants ...,
 - gestion d'agendas ;
- ✓ monter et suivre les budgets, rechercher activement les subventions, élaborer les dossiers de demande, en lien avec le DGAS de secteur et les responsables ;
- ✓ assurer le secrétariat des commissions de sécurité ;
- ✓ accompagner la rédaction et veiller à la mise à jour des articles du site internet de la ville et transmettre les informations de la Direction à destination des usagers ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;

3/ Il est précisé le poste de Régisseur général au sein du Théâtre Madeleine-Renaud ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la

fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie C ;

Sous la coordination de la Directrice du Théâtre Madeleine-Renaud, les missions consistent principalement à concevoir et superviser la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite des spectacles :

- ✓ gestion technique des dossiers et organisation en amont des spectacles :
 - expertise des fiches techniques (étude de faisabilité, négociation avec les compagnies),
 - technicité particulière en régie lumière et éclairage scénique,
 - prévision des besoins en personnel et en matériel, en conformité avec les besoins du spectacle et les possibilités du lieu,
 - suivi du budget technique,
 - organisation du planning de travail des personnels techniques ;
- ✓ organisation des spectacles :
 - coordination de la mise en place technique sur toutes les demandes liées au spectacle : lumière, plateau, décor,
 - accueil et encadrement technique des artistes amateurs,
 - mise en application des différentes réglementations d'hygiène et sécurité ;
- ✓ travail de coordination avec tous les prestataires extérieurs (fournisseurs, intermittents, services de la ville...) ;
- ✓ gestion, entretien et proposition d'évolutions techniques du matériel et des équipements scéniques ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps de travail annualisé, travail en soirée et le week-end fréquent selon la programmation,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des techniciens territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux ;

4/ Il est précisé le poste de Chargé de projets jeunesse au sein du service Promotion de la jeunesse ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ou au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie C ;

Elles consistent principalement à :

- ✓ contribuer au déploiement d'une offre de services d'information généraliste et d'éducation à l'information ;
- ✓ être partie prenante de la veille à assurer quant au diagnostic jeunesse du territoire ;
- ✓ favoriser l'émergence de projets d'animation à destination des jeunes en s'appuyant sur leurs demandes et en recherchant leur implication ;
- ✓ élaborer et suivre le budget dédié à la mise en place des actions ;
- ✓ accueillir et accompagner les jeunes, les informer et les conseiller ;
- ✓ concevoir, animer puis évaluer des séances d'information collectives sur les thématiques de l'Information Jeunesse ;
- ✓ participer à l'impulsion et à l'animation du CMJ (Conseil municipal des jeunes) ;
- ✓ proposer, organiser, mettre en œuvre et évaluer les actions en direction de la jeunesse ;
- ✓ s'impliquer dans l'organisation des missions du service en s'inscrivant dans une dynamique collective ;
- ✓ contribuer à la définition du plan d'actions découlant du projet de service ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des animateurs territoriaux ou des adjoints d'animation territoriaux ;

5/ Il est précisé le poste de Directeur des Systèmes d'information et de l'innovation numérique ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie A ou au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Elles consistent principalement à :

- ✓ anticipe les évolutions technologiques,
- ✓ définit les grandes orientations des S.I.T.,
- ✓ évalue et préconise les investissements nécessaires,
- ✓ contrôle l'efficacité et la maîtrise des risques liés aux systèmes d'information et télécommunications,
- ✓ assure la gestion des infrastructures et matériels de la collectivité,
- ✓ organisation et mise en œuvre de la politique des systèmes d'information,
- ✓ assistance à maîtrise d'ouvrage décisionnelle,
- ✓ contrôle de l'application du droit et de la sécurité informatique,
- ✓ promotion de la politique en matière des systèmes d'information,
- ✓ gestion administrative et budgétaire du service,
- ✓ veille technologique et prospective,
- ✓ management opérationnel du service,
- ✓ organisation interne et gestion des ressources humaines,

- ✓ animation et pilotage des équipes ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 38h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux ou des techniciens territoriaux ;

6/ Il est précisé le poste de Responsable des affaires juridiques et de la commande publique au sein de la Direction des Affaires générales ;

Considérant que la vacance de poste est diffusée auprès du centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France ;

Considérant que pour garantir la mise en œuvre du service public et assurer sa continuité, il est précisé dans la délibération que ces fonctions peuvent être exercées par un agent titulaire ou contractuel dans les conditions fixées par l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique (ancien article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984), qui autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté ;

Il est donc précisé que la nature des missions confiées correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie A ou au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet, relevant de la catégorie B ;

Elles consistent principalement à :

- ✓ piloter, en lien avec la Directrice des Affaires générales, la définition de la stratégie globale d'achat ;
- ✓ mettre en place le sourcing/la collecte d'informations nécessaire pour la préparation de certains marchés ;
- ✓ assister et conseiller les services prescripteurs, participer au choix des procédures et à l'évaluation des risques juridiques ;
- ✓ assister les services dans la définition de leurs besoins jusqu'à l'exécution du marché ;
- ✓ contrôler la planification et la programmation de la commande publique dans un souci de prospective, de rationalisation des coûts et d'optimisation de la gestion des ressources ;
- ✓ piloter la rédaction de dossiers de consultation des entreprises ;
- ✓ prendre en charge le traitement de certaines procédures de passation de marchés ;
- ✓ assurer un contrôle de l'analyse des offres des services et accompagner les négociations éventuelles ;
- ✓ préparer et animer les commissions de la commande publique (CMAPA, CAO ; CDSP, CCSPL...) ;
- ✓ analyser les éventuelles situations litigieuses et proposer des solutions adaptées ;
- ✓ assurer la veille juridique et prospective généraliste, voire thématique ;
- ✓ apporter un conseil et une assistance juridique aux élus et aux services, en collaboration avec la Directrice des Affaires générales et le Directeur général des services et en soutien des différents responsables de service ;
- ✓ assurer un pré-contrôle de légalité, traiter les actes administratifs (décisions et arrêtés municipaux) de la mise en signature à la télétransmission au contrôle préfectoral de légalité, superviser les mesures de publicité des actes administratifs et rédiger des modèles, des actes administratifs, des notes juridiques, d'aide à la décision ;
- ✓ gérer les contentieux et précontentieux en collaboration avec la Directrice des Affaires générales et en lien avec les services et les conseils de la Ville ;

- ✓ manager l'équipe du service des Affaires juridiques et de la commande publique (1 gestionnaire commande publique et 1 gestionnaire administratif) et assurer la gestion administrative et budgétaire du service ;

Il est également indiqué que le niveau de recrutement proposé et le niveau de rémunération devront répondre aux exigences suivantes :

- formation supérieure ou justifier d'une expérience dans ce domaine,
- poste à temps complet 37h30,
- traitement ne pouvant excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux ;

Considérant l'avis rendu par la Commission n°2, Cadre de vie, Ressources, Sécurité et Intercommunalité en date du 8 novembre 2022.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique CARRÉ, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, Personnel communal, et sur proposition de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les modifications apportées au tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet sont approuvées, comme suit :

- **à compter du 1^{er} décembre 2022 :**

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/12/2022
1	A	-1 Attaché hors classe à TC Direction générale des services Directeur Poste n° 1217		0
14	A	-1 Attaché à TC Direction des Sports et de la vie associative Directeur adjoint en charge de la vie associative Poste n° 1356	+2 Attachés à TC Direction générale des services Directeur Poste n° 1360 DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1361	15
7	B	-1 Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à TC DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable du pôle administratif Poste n° 762	+1 Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à TC DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1362	7
4	B		+3 Rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe à TC Théâtre Madeleine-Renaud Chargé de communication et du développement des publics Poste n° 1364	7

			DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1363 Direction des Affaires générales Responsable des affaires juridiques et de la commande publique Poste n° 1383	
14	B	-2 Rédacteurs à TC Théâtre Madeleine-Renaud Assistant de direction Poste n° 1174 Direction des Sports et de la vie associative Responsable de la vie associative Poste n° 970	+3 Rédacteurs à TC Théâtre Madeleine-Renaud Chargé de communication et du développement des publics Poste n° 1382 DGAS Qualité et promotion de la ville Responsable administratif et financier Poste n° 1365 Direction des Affaires générales Responsable des affaires juridiques et de la commande publique Poste n° 1384	15
25	C	-2 Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe à TC Conservatoire Jacqueline-Robin Responsable des manifestations et de la communication Poste n° 1349 Direction des Ressources humaines Gestionnaire formation-recrutement Poste n° 1294		23
18	C	-1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des Ressources humaines Gestionnaire formation-recrutement Poste n° 70		17
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/12/2022

1	A		+2 Ingénieurs principaux à TC Direction de l'Urbanisme et de l'environnement Directeur Poste n° 1366 Direction des Systèmes d'informations et de l'innovation numérique Directeur Poste n° 1385	3
3	A	-1 Ingénieur à TC Direction de l'Urbanisme et de l'environnement Directeur Poste n° 101	+1 ingénieur à TC Direction des systèmes d'informations et de l'innovation numérique Directeur Poste n° 1386	3
6	C		+1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des Systèmes d'informations et de l'innovation numérique Directeur Poste n° 1387	7
4	B		+1 Technicien à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1367	5
7	C		+2 Agents de maîtrise à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1368 Espaces verts et environnement Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1369	9
22	C	-1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC Espaces verts et environnement Chef d'équipe parcs et jardins Poste n° 1057	+1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à TC Voirie-Propreté urbaine Agent polyvalent Poste n° 1370	22
57	C	-1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC Voirie-Propreté urbaine Agent polyvalent Poste n° 1078	+1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1371	57
51			+1 Adjoint technique à TC Théâtre Madeleine-Renaud Régisseur général Poste n° 1372	52
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/12/2022

1	B	-1 Animateur principal de 1 ^{ère} classe à TC Direction de la Jeunesse et du vivre ensemble Responsable information et insertion de la jeunesse Poste n° 1010	+1 Animateur principal de 1 ^{ère} classe à TC Promotion de la jeunesse Responsable Poste n° 1373	1
1	B	-1 Animateur principal de 2 ^{ème} classe à TC Information et insertion de la jeunesse Animateur jeunesse Poste n° 1010	+2 Animateurs principaux de 2 ^{ème} classe à TC Promotion de la jeunesse Chargés de projet jeunesse Postes n° 1374 et 1375	2
9	B		+1 Animateur à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1376	10
25	C		+2 Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe à TC Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1377 Maison des Habitants Joséphine-Baker Réfèrent famille Poste n° 1388	27
40	C	-1 Adjoint d'animation à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Directeur ACM Poste n° 1209	+3 Adjoints d'animation à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste n° 1379 Promotion de la jeunesse Chargé de projet jeunesse Poste n° 1378 Maison des Habitants Joséphine-Baker Réfèrent famille Poste n° 1389	42
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/12/2022
2	B	-1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 15h Conservatoire Jacqueline-Robin Professeur de trombone et orchestre Poste n° 618		1
1	B		+1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9h Conservatoire Jacqueline-Robin	2

			Professeur d'orchestre Poste n° 1380	
2	B		+1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 6h Conservatoire Jacqueline- Robin Professeur de trombone Poste n° 1381	3

TC : temps complet - TNC : temps non complet

Article 2 :

L'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des agents contractuels.

Article 3 :

Le tableau de recensement des emplois permanents et non permanents à temps complet et non complet, approuvé par délibération n° 142-2022-RH12 du 20 septembre 2022 du conseil municipal, est modifié en conséquence.

Article 4 :

Le montant des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois est imputé au chapitre 012 - charges de personnel, des budgets principaux des exercices 2022 et suivants.

Article 5 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public.

Article 6 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Taverny.

Article 7 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 31

Madame BAETA ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI